



**PRÉFET  
DE LA VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# LA LETTRE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Lettre n° 89 mars - avril 2023

## Éditorial



Dans la Vienne, le bilan du premier trimestre 2023 est plutôt sombre. Certes celui de 2022 s'était avéré exceptionnel, car aucun accident mortel ne s'était produit, il aurait été inespéré d'arriver au même bilan. Il s'avère que tous les indicateurs sont à la hausse. Nous déplorons 18 victimes graves (tués et blessés hospitalisés) de plus qu'en 2022. En outre, deux des accidents mortels présentent malheureusement des caractéristiques de nos enjeux départementaux : alcool, vitesse, deux-roues motorisés et jeunes.

Il est essentiel de mettre en œuvre des actions fortes pour lutter contre l'accidentalité liée à ces enjeux. C'est l'objectif que nous nous efforcerons d'appliquer à travers la mise en œuvre du plan départemental des actions de sécurité routière 2023, en cours de rédaction.

Les propositions d'actions formulées par les porteurs de projets ont été nombreuses ; 28 demandes de financement ont été déposées. Je remercie tous les acteurs qui ont travaillé sur la conception de ces projets. Plusieurs concernent les risques routiers professionnels. J'invite d'ailleurs les employeurs à utiliser les outils à leur disposition sur le site de la Sécurité routière pour sensibiliser leurs collaborateurs, à l'occasion des journées de la sécurité routière au travail qui auront lieu du 22 au 26 mai.

Bonne route, en toute sécurité !

Alice Mallick, directrice de cabinet,  
cheffe de projet sécurité routière  
Préfecture de la Vienne

## VRAI / FAUX

### Deux-roues motorisé

Les beaux jours arrivent enfin ! C'est le moment pour les motocyclistes de (re)prendre le guidon. Nous vous proposons un vrai/faux pour parfaire vos connaissances sur le sujet.

1. Les feux diurnes sur une moto peuvent remplacer les feux de croisement en toutes circonstances.
2. Le port de gants est obligatoire pour le passager, comme pour le conducteur.
3. Le port d'un sac à dos est sans danger pour un motocycliste.
4. La présence de l'étiquette E sur un casque moto garantit son homologation.
5. À vitesse égale une moto freine sur une distance plus longue qu'une voiture.
6. Le « kit main libre filaire » est interdit à moto.

Service-Public.fr TRANSPORTS		ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES	
À moto et scooter			
Équipements obligatoires	Sanctions en cas d'absence		
	Amende	Retrait de points	
Casque	Jusqu'à 750 €	● ● ●	
Gilet de haute visibilité	Jusqu'à 38 €*	—	
Gants	Jusqu'à 450 €	●	
Éclairage fonctionnel	Jusqu'à 450 €	—	

\* Jusqu'à 750 € s'il n'est pas porté en cas d'immobilisation

SUITE PAGE 2

# VRAI / FAUX (Réponses)

1. Faux. L'usage des feux diurnes comme leur nom l'indique est réservé à un usage de jour, il peut alors remplacer l'allumage des feux de croisement qui est obligatoire pour tous les deux roues motorisés. La nuit, les feux diurnes produisent un éclairage insuffisant. L'usage des feux de croisement est obligatoire la nuit, par temps de pluie, de brouillard, de neige, mais aussi dans les tunnels.

À noter : des ampoules défectueuses doivent être immédiatement changées, sous peine d'un dysfonctionnement du système électrique de l'engin.

2. Vrai. Un logo certifie leur niveau de protection individuel. Le niveau 1 est adapté aux usages urbains. Le niveau 2 l'est pour un usage routier plus intensif (hors agglomération, intensif ou professionnel). En cas de contrôle, le conducteur s'expose à une amende de 3e classe (68 € minorée à 45 €, l'équivalent du coût d'une paire de gants) et la perte d'un point sur son permis.





3. Faux. Le transport d'objets rigides ou lourds dans un sac à dos peut provoquer des séquelles graves en cas de chute et limiter l'efficacité d'un système airbag. Il est préférable de lui préférer les sacoches fixées sur la moto.

4. Faux. L'étiquette E n'est pas suffisante. L'apposition de quatre dispositifs rétro réfléchissants (quelque soit leur couleur), également répartis sur l'ensemble du casque (devant, derrière, et de chaque côté) est obligatoire en France pour que le casque soit homologué.

5. Vrai. À vitesse égale, la moto a une distance de freinage plus longue, du fait de sa moindre surface de contact au sol. Celle-ci est équivalente à deux cartes de crédit pour une moto et une feuille A4 pour une voiture.

6. Vrai. Le kit main libre filaire est interdit à moto, tout comme l'usage d'oreillettes Bluetooth. Seuls les dispositifs intégrés au casque sont autorisés à condition qu'ils permettent une commande vocale des instructions. La liaison Bluetooth vers le téléphone est autorisée dans ce cas.

## BILAN DE L'ACCIDENTALITÉ

	Mars 2021	Mars 2022	Mars 2023	Evolution 2022/2023	Janv - Mars 2021	Janv - mars 2022	Janv - mars 2023	Evolution 2022/2023
 Accidents	22	18	20	+ 2	62	49	56	+ 7
 Tués	3	0	1	+ 1	6	0	3	+ 3
 Blessés	31	25	27	+ 2	77	69	89	+ 20
 Dont blessés hospitalisés	13	9	12	+ 3	24	24	39	+ 15

Source : données provisoires ODSR (Observatoire Départemental de Sécurité Routière)

# ACTUALITÉS

## Opérations de prévention à l'occasion de la St Patrick

Le 17 mars est célébrée la St Patrick, lors de laquelle se multiplient les soirées avec consommation d'alcool. En amont de cet événement, le Bureau de la sécurité routière a organisé deux actions de prévention. Du 25 février au 6 mars, trois sacs de couchage étaient à gagner sur Instagram qui ont été remis aux gagnants. L'objectif était de rappeler l'importance de prévoir les fins de soirée : la fête oui, mais en toute sécurité !

En complément, 4 IDSR se sont rendus sur le campus universitaire le 16 mars, afin de sensibiliser les étudiants aux dangers de la conduite sous l'empire de l'alcool.

Plus de 400 éthylo-tests et dépliants ont été distribués à cette occasion.



## Gamers Assembly

Chaque année, durant le week-end de Pâques, se tient dans la Vienne la Gamers Assembly, événement qui réunit les meilleures équipes du monde sur des jeux vidéo.

Le Parc des expositions accueille à cette occasion environ 25 000 visiteurs. Une expérience a été menée pour cette 23e édition. La préfecture a proposé un stand avec diverses animations « technologiques » : lunettes de réalité virtuelle, réactiomètre, simulateur deux-roues motorisés. Ces trois outils ont permis de sensibiliser le public sur les piétons, les cyclistes, les automobilistes, les usagers de trottinettes électriques, de deux-roues motorisés, le téléphone, la vitesse, la fatigue et l'alcool au volant.

Les visiteurs ont été nombreux à tester le matériel et ont pu ainsi participer à un tirage au sort pour gagner des « Sam de couchage ».



## BILAN DES INFRACTIONS DE MARS



69

Alcool



63

Stupéfiants



270

Vitesse



131

Priorités



107

Suspensions

# FOCUS

## Capitaine Arnaud Hébert, commandant l'Escadron départemental de gendarmerie de la Vienne

Rentré en gendarmerie en 2001 en brigade territoriale, je m'oriente, très rapidement, vers la dominante sécurité routière. En 2006 je deviens motocycliste et j'intègre une Brigade Motorisée où je peux exercer à temps plein mes prérogatives pour combattre l'insécurité routière. Les drames routiers rencontrés tout au long de mes différents postes au sein des unités de sécurité routière n'ont fait que confirmer cette volonté de combattre ces injustices et ces comportements dangereux. Même si le volet répressif est largement connu et indispensable, le volet prévention est indissociable, à la fois pour éduquer très tôt les plus jeunes et sensibiliser tous les autres conducteurs. Depuis le 1er août 2022, je commande l'escadron départemental de sécurité routière (EDSR) de la Vienne pour remplir cette mission prioritaire qui me tient à cœur, sauver des vies sur les routes.

Les actions de sensibilisation à la sécurité routière effectuées par l'EDSR 86 sont nombreuses tout au long de l'année et sur l'ensemble du territoire de la Vienne. L'action phare reste sans aucun doute la journée de la moto et des motards qui se déroulera au printemps 2023. Elle a pour but de sensibiliser les usagers de deux roues motorisés aux risques et aux dangers de la route, au travers de stands de sensibilisation animés par les principaux acteurs de la sécurité routière, et d'un rallye moto. Tous les renseignements nécessaires sur cette 14e édition sont sur notre page Facebook « journée de la moto et des motards » et « gendarmerie de la vienne », abonnez-vous.

Nos actions de prévention sont toutes importantes, et nous souhaitons toucher un public le plus large possible. Vous pouvez nous aider à relayer la bonne parole pour éviter d'autres drames routiers : @Gendarmerie\_086. #tousconcernés #tousresponsables.



## AGENDA

### 10 MAI

stand sécurité routière lors du Rallye lycéens citoyens, caserne Aboville, Poitiers

### 11 et 12 MAI

stand sécurité routière lors du congrès départemental des sapeurs pompiers, Valdivienne

### 13 et 14 MAI

« relais motards calmos » à l'occasion du Grand prix moto de France

### 15 MAI

quiz vélo/secours pour les CM1/CM2 de l'école Camille Desmoulins, Préfecture

### 15 MAI

sensibilisation à la sécurité routière pour le personnel de La Poste, Migné-Auxances

### 16 MAI

tournage de « Tribunal pas banal », Palais judiciaire, Poitiers

### 17 MAI

quiz vélo/secours pour les CM1/CM2 de l'école Maurice Carême, sous-préfecture Châtellerauld

### 22 MAI

quiz vélo/secours pour les CM1/CM2 de l'école Tony Lainé - Préfecture

### 23 MAI

sensibilisation à la sécurité routière pour le personnel de la société Orange

### 25 MAI

sensibilisation à la pratique du vélo pour le personnel des cliniques ELSAN, Poitiers

### 26 MAI

sensibilisation au code de la route pour le personnel du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne